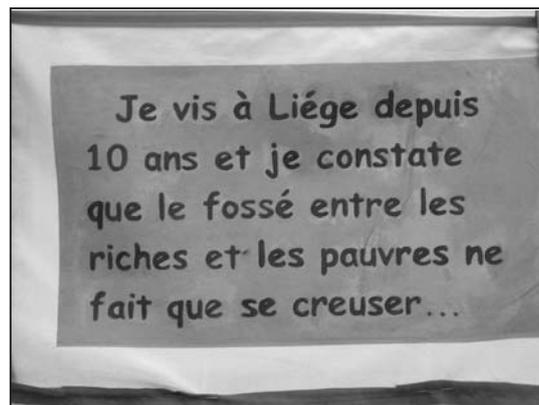




«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 282 Décembre 2010 Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur

2010 : ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

JOYEUX NOËL ET
BONNE ANNÉE



Extrait de la fresque réalisée par ATD-Quart-Monde de Liège



DROITS DES PAUVRES

OU PAUVRES DE DROITS ?

A lire dans ce numéro : A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, un document vient de sortir «Conditionnalités des droits». Il offre un regard particulier sur la façon dont notre pays garantit les droits fondamentaux des plus faibles.

C'est le fruit d'un travail de deux ans réalisé par des personnes et des familles rassemblées à travers leurs associations. A travers leur résistance quotidienne à la misère, elles analysent leurs conditions d'existence...

A lire aussi un premier article écrit avec une maman qui habite dans un camping dans le Hainaut. Nous commençons à mettre en place des moyens pour susciter le rassemblement des plus pauvres dans le Hainaut. Bernissart, Tertre, Baudour, Fontaine-l'Evêque, Domaine de Pincemaille... différents lieux où nous commençons à rencontrer des familles.

Ici aussi c'est le même constat : « souvent les législations, sensées lutter contre la misère, en réalité la produisent et la renforcent.

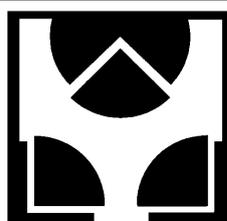
Ici aussi, questionner ce qui produit la grande pauvreté est une démarche essentielle à un moment où on tend davantage à rendre les pauvres responsables de la situation qu'ils vivent.

Fabien Lardinois

EDITORIAL

N° 282

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 282
Décembre 2010

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne 2/3
 - Conditionnalité des droits
- Namur 4/5
 - Des riches qui se privent !
 - Carrément ensemble
 - « Pauvreté »
- Hainaut 6/7
 - Merci à mes filles
- Nos droits 8
 - L'activation des chômeurs
- La page des enfants 9
 - Un arbre est tombé
- Ça se passe 10
- Petites nouvelles

ANDENNE



CONDITIONNALITÉ

Une étude



Réalisée par des associations qui rassemblent des personnes très pauvres dans les trois régions du pays (1), production collective qui s'inscrit dans la suite du travail et de la méthode du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) (2).

En 2008, l'idée de développer une recherche commune sur les exigences nouvelles qui conditionnent l'application des droits s'est imposée. En effet, dans le quotidien des plus pauvres, le constat est évident que le résultat de ces conditions imposées, loin de contribuer à une émancipation, les enferme au contraire dans une « misère durable » de laquelle il est de plus en plus difficile de sortir.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL ORIGINALE...

La méthode de dialogue proposée par le RGP, respecte les exigences nécessaires pour garantir une parole énoncée dans le vécu et l'analyse des personnes qui résistent au quotidien à la misère. Il convient que les associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent permettent à ceux-ci de construire une connaissance entre eux,

une parole collective, avant de commencer le dialogue avec d'autres partenaires.

La publication qui est ici proposée est le résultat de ce premier temps de travail. Un travail long et particulièrement exigeant entre membres d'associations.

Cette réflexion collective s'articule donc sur les réalités de vie des plus pauvres, confrontés qu'ils sont aux exigences de plus en plus nombreuses qui conditionnent l'accès à de nombreux droits.

A partir d'échanges de faits de vie, un travail en groupe permet de mettre en évidence les conditions imposées et les conséquences que celles-ci peuvent avoir sur la vie quotidienne des personnes concernées.

ACTIVATION ET DROIT AU TRAVAIL...

A partir de deux situations vécues, et de leur analyse en groupe, les participants nous permettent de constater que c'est au quotidien que les personnes et les familles les plus

pauvres sont confrontées à des exigences souvent insurmontables, mais imposées pour ouvrir ou maintenir l'un ou l'autre droit. Droits qui sont absolument indispensables pour garantir les conditions minimales d'existence et de survie.

Le droit au travail est particulièrement visé par toutes sortes d'activations. Et c'est « l'arme alimentaire » qu'on utilise pour conditionner l'activation. Ce sont les revenus, du travail ou de l'allocation (chômage, RIS ou autre), qui sont fragilisés par ces nouvelles obligations. C'est la survie qui est menacée ou supprimée.

Dès lors, ce sont les gens eux-mêmes qui sont désignés comme responsables de la situation de détresse, on gomme la responsabilité sociale. Par ailleurs, les personnes sont enfermées dans des emplois précaires. (ALE, titres-services, Rosetta, ...)

UNE ADRESSE DE RÉFÉRENCE...

Le droit est inscrit dans la loi, mais il appartient aux communes de le mettre en œuvre. On sait que pour être dans les conditions d'une indemnité de sécurité sociale ou d'aide, il faut fournir une adresse, un domicile. Mais on constate que, dans le vécu, l'application du droit est difficile, il y a des conditions. Et les communes rechignent à octroyer l'adresse de référence sur leur territoire.

LA RECONNAISSANCE FORMELLE D'UN DROIT : UN COMBAT DIFFICILE...

Faire valoir son droit, c'est faire de la résistance, et la peur des conséquences paralyse. La difficulté d'avoir accès à l'information nécessaire sur des législations de plus en plus complexes décourage.

ANDENNE

DES DROITS

particulièrement intéressante



Et, que faire devant une situation bloquée, On se trouve dans un rapport de force où le demandeur est en position de faiblesse.

Le passage par la justice, dans l'expérience qui est celle des personnes pauvres, ne garantit pas vraiment une application plus équitable des droits.

Les vécus des juges ou des avocats sont tellement éloignés de celui des pauvres, qu'ils ne peuvent pas comprendre que les modalités imposées rendent l'application du jugement impossible, même quand on a gagné.

Evaluons l'évolution de la société sur la comparaison de travaux parlementaires.

Le travail nous propose une comparaison intéressante des travaux parlementaires qui ont précédé l'adoption de la loi de 1974 sur le minimex, et de ceux qui ont précédé l'adoption de la loi de 2002 sur l'intégration sociale. Cette mise en évidence nous aide à réfléchir sur ce qui se cache derrière les mots « solidaires », « actif », « accéder à l'emploi », ... quand il s'agit d'assurer un minimum socio vital aux personnes et aux familles.

LES OBSTACLES À L'APPLICATION DES DROITS.

L'ARBITRAIRE

Au regard des situations que nous rencontrons tous les jours, et à travers les exemples que nous avons analysés, il nous semble que l'augmentation des conditions qui accompagnent de nombreux droits, permet de créer un certain arbitraire dans l'application de ces droits.

La peur... Le courage d'aller en justice.

Une peur de mettre en péril d'autres membres de la famille, de se mettre « une dette sur le dos », ... Ou bien la très grande difficulté de porter seul un pareil combat.

VICTIMES MALGRÉ SOI...

Certains droits sont mis en péril de la faute ou de la négligence de quelqu'un d'autre. Par exemple, le propriétaire qui n'intervient pas quant à l'insalubrité du logement et l'expulsion qui concerne le locataire. Mais on pourrait aussi évoquer la gestion de parcours d'insertion par des institutions.

LE MANQUE D'INFORMATION, LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES

Il est évident que la législation complexe est de plus en plus éloignée de ceux qui devraient pouvoir en bénéficier. Elle ne semble pas conçue pour soutenir les personnes qui en ont besoin, mais plutôt pour les contrôler.

UNE ASSISTANCE JURIDIQUE CONDITIONNÉE

CONCLUSIONS

Aujourd'hui, on parle de plus en plus de responsabilisation, affirmant que les gens doivent « se prendre en main », ou « devenir autonomes ». Pourtant, comme le montrent de nombreuses situations vécues, la multiplica-

tion des conditions imposées a l'effet contraire : cela renforce la dépendance.

Au vu des quelques situations de vie qui ont été travaillées, le texte met en évidence une série de tendances qui contribuent à renforcer la précarité pour de nombreuses personnes et familles, poussant beaucoup vers l'extrême pauvreté. Le texte en cite quelques unes pour nous aider à une analyse enracinée.

Assurer un accueil intéressé à la publication de cette production, c'est déjà entrer en dialogue avec les plus pauvres et participer à leur lutte quotidienne de libération pour tous. Nous vous informons de sa sortie : décembre 2010. (3)

Des militants

1. Collectif des associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la pauvreté.
2. Rapport Général sur la pauvreté réalisé par la fondation Roi Baudouin, ATD Quart Monde et l'union des Villes et des Communes belges – section CPAS. On peut le télécharger sur : www.luttepauvrete.be/publications/RGP95.pdf
3. Le document de synthèse est disponible au siège des associations qui ont contribué à ce travail collectif.

Renseignements à LST (081/ 22.15.12), ATD Quart Monde (02/ 647.99.00), ATD Vierde Wereld (02/ 647.92.25).



NAMUR

DES RICHES QUI SE PRIVENT, ÇA EXISTE !



ACHETER MOINS, MÊME SI ON A DE L'ARGENT

Ca s'appelle la 'simplicité volontaire'. Peu de personnes font ce pas, mais dans certains milieux relativement aisés, c'est 'tendance', donc même valorisant de faire ce choix de vie plus simple. M. Arnspurger et Mme Lasida étaient de passage à Namur pour en parler. (*)

C'est important que les classes moyennes réalisent qu'en effet, si tout le monde avait le même train de vie qu'elles, la planète ne pourrait le supporter.

C'est aussi important que ces personnes réalisent que leurs efforts pour une vie plus sobre n'ont rien à voir

cette société qui n'offre pas de perspectives à tout le monde.

Pour des personnes qui étaient 'du bon côté' dès leur naissance, acheter en seconde main pour limiter la production de nouveaux biens, fait partie de la simplicité volontaire.

On a confiance en soi et la reconnaissance pour ce qu'on est s'obtient tout autrement (études supérieures, emploi valorisant...). Le danger, c'est que ce courant de vie simple (mais avec un compte en banque bien remfloué, rassurant) ne soit moralisateur : « Je vis bien avec peu, pourquoi est-ce qu'eux n'y arrivent pas ? ».

N'oublions pas non plus par exemple les soins de santé qui alour-

- augmenter les bas revenus,

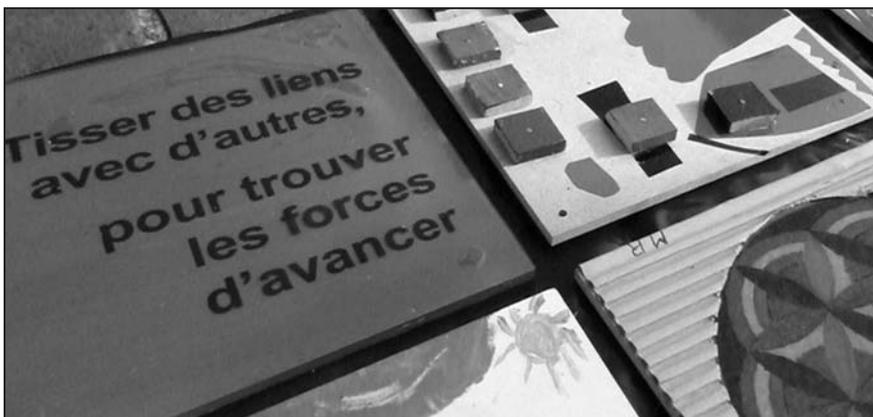
- planifier la production de biens en fonction de besoins réels définis collectivement,

- tenir compte des limites des ressources naturelles.

Nos réflexions à ce sujet se construisaient déjà en 1982. Des militants se réunissaient autour de la rédaction de la Charte de LST et prenaient des options fortes qui continuent à éclairer le débat :

" La surconsommation entraîne l'enrichissement des plus riches, l'appauvrissement et la dépendance des plus pauvres. (...)

Nous voulons vivre une solidarité avec les plus pauvres, une solidarité qui soit la plus vraie possible, dans une lutte concrète aux côtés de l'homme opprimé et dans une manière de vivre plus transparente. (...) Vivre avec ce qui est nécessaire, n'est-ce pas aussi une manière de lutter contre une société qui base tout sur le pouvoir de l'argent et de son accumulation au détriment de l'homme ?" (extrait de la Charte fondatrice de LST asbl, téléchargeable sur <http://www.mouvement-lst.org/historique.html>).



avec les efforts des plus pauvres, avec ce qu'ils encaissent comme mépris, le regard des autres qui enfonce parce qu'il transpire le 'c'est de ta faute'. Personne ne choisit la misère.

RÉSISTER À LA MISÈRE, C'EST TOUT AUTRE CHOSE

Les plus pauvres se démènent pour garder la tête hors de l'eau. Le quotidien est fait de tracasseries permanentes pour se justifier, faire valoir des droits élémentaires...

Parfois on est tenté de 'forcer le respect', en achetant des vêtements neufs pour nos enfants par exemple; pour qu'au moins eux soient bien vus à l'école, irréprochables. La crainte d'un placement de nos enfants n'est jamais loin. On veut qu'ils s'intègrent dans

dissent notre budget. Les souffrances du passé ou le logement humide du moment nous rattrapent souvent.

On ne se libère jamais seul. L'important c'est d'être en route, à travers l'action collective.

CHANGER DE CAP(ITALISME)

Le capitalisme ne peut faire autrement que produire des inégalités. Ca fait partie du système. La destruction de l'environnement au profit de quelques-uns en découle également.

Les contours d'un autre système économique sont flous. M. Arnspurger en a évoqué quelques ingrédients, dont certains rejoignent nos préoccupations :

- taxer davantage les revenus confortables,

EN ROUTE ENSEMBLE

Trop souvent, les plus pauvres ne sont pas reconnus comme véritables partenaires, notamment dans les lieux de décision, pour pousser à une transformation sociale et économique en profondeur.

A LST, on décode, on se (re)construit, on se mobilise pour être acteur d'une autre société. Le point de départ c'est le vécu des plus pauvres, mais d'autres sont les bienvenus pour rejoindre cette lutte. On ne se libère jamais seul. L'important c'est d'être en route, à travers l'action collective.

(*) Un échange sur ces questions a eu lieu le 22 octobre 2010 avec deux économistes (Elena Lasida et Christian Arnspurger) et d'autres associations namuroises (le CIEP, Les Grains de Sel, la Maison médicale du Quartier des Arsouilles et l'EFT Le Perron de l'Illon), à l'initiative de 'Vivre Ensemble'.

NAMUR

« PAUVRETÉS »



rejoignaient et parlaient des mêmes choses. Des professionnels mettaient en avant ce que des personnes vivent au jour le jour : la peur mais aussi la dignité.

L: c'était intéressant et parlant. Heureusement qu'on montrait aussi la vidéo, on ressent plus tous les combats pour s'en sortir. Ils vont y arriver, à vivre en famille, avec tout ce qu'ils font pour.

T: Les marionnettes, le théâtre... C'est ce que ma famille vit pour le moment. Je dois quitter mon logement, je ne trouve rien et mon fils va avoir un bébé.

Des militants

"Pauvretés", une création du théâtre Alveole 061/215021

"Nous, on construit des marionnettes et elles vous diront notre histoires" 085/844822

Un groupe de militants du mouvement LST sont allés voir une pièce de théâtre lors de son passage à Namur en ce début décembre dans le cadre de la campagne Vivre Ensemble.

Un regard acéré sur les pauvretés d'aujourd'hui.

Deux acteurs professionnels mettent le doigt sur la spirale de la précarité et de l'exclusion.

« Elle » est une femme de quarante ans, à la rue depuis de nombreuses années. Alcoolique. « Elle » survit grâce à la mendicité et à de petites combines.

En essayant de rattrapper son chien en fuite, « Elle » a découvert un abri de jardin dans l'arrière-cour d'une maison inoccupée... « Elle » en a fait son refuge, ignoré de tous.

Michel, lui, a cinquante ans. Il était employé de banque, mais il a perdu son emploi suite à un accident. Il a fait des emprunts pour assurer son niveau de vie... Les huissiers sont arrivés...

Après une lente descente aux enfers, il a été largué par sa femme. Il se retrouve à la rue lui aussi. Il y reste quelques jours, il dort à peine, il est à bout.

Un jour, il vole une bouteille dans une grande surface. Poursuivi par un vigile, il arrive par hasard dans le refuge de « Elle ». C'est le début de la confrontation entre les deux personnages.

Voici quelques impressions recueillies à propos de la pièce de théâtre :

J.: c'était triste.

M.: c'est la réalité, c'est ce que certaines personnes vivent à la rue.

S.: c'était très parlant. Le spectacle et le dvd marionnettes se

CARRÉMENT ENSEMBLE

Elle est actuellement à la permanence de LST Namur, a été dans la rue, à Ardenne, a accompagné une pièce de théâtre et continue son bonhomme de chemin.



être accompagné dans ses démarches : souvent une nécessité



L'exposition "Carrément ensemble" est une somme de témoignages dessinés par des enfants, des adolescents et des adultes de LST.

HAINAUT



MERCI À

Elles sont la plus belle chose

MES PARENTS DE COEUR

Dès ma naissance, ma mère biologique, selon moi, n'a pas voulu que je sois là, et m'a abandonnée à l'âge d'un an et demi sur le trottoir de ma grand-mère maternelle. Ma grand-mère est alors devenue ma maman de cœur. Elle avait déjà 5 enfants, m'a accueillie et m'a donné beaucoup d'amour. Je suis restée 11 ans chez elle.

Mon père de cœur me battait régulièrement. J'en ai parlé un jour à l'école. J'ai été placée à la Goudinière, au Mont St Aubert. Je rejoignais mes frères et sœurs, dont j'étais l'aînée. Nous étions une famille de 6 enfants.

Ensuite mes frères ont été adoptés dans une famille à Vaulx. Ma deuxième sœur, C., que j'adore, a été adoptée dans une famille à Rance, près de Chimay. S. a été adoptée dans une famille à Mouscron. V est restée chez ma mère biologique.

Au home, je me sentais bien. On nous a aimés, choyés. Nous avons de beaux vêtements. Nous avons voyagé. Nous allions à la piscine tous les mercredis après-midi. Nous allions de temps en temps chez les éducatrices. Une fois par an, nous faisons une fancy-fair. Pour ce jour-là, nous préparions des danses, les repas. Tout le monde pouvait venir. Je suis au Mont St Aubert jusqu'à l'âge de 15 ans. La Goudinière a acheté une maison à Vaulx où je suis allée.

MES ENFANTS

C'est là que j'ai connu le père de mes enfants. Je suis tombée enceinte à 16 ans. Quand cela s'est su, j'ai été transférée à Tournai, à la résidence Carbonnelle. Il y avait là 3 filles enceintes et deux qui ne l'étaient pas.

Le père de ma première fille est parti faire son service militaire en Allemagne.

Quand ma fille est née, je suis allée en maison maternelle à Kain. J'y suis restée jusqu'à ce que ma fille ait 3 ans. Je suis après allée vivre à Berchem avec son père. Nous avons une belle maison mais lui n'était pas souvent là. Il était le plus souvent chez

J'ai choisi de garder ma troisième fille et je suis restée seule. Je voulais m'occuper bien de mes filles. Ma relation avec les hommes était difficile.

CHOISIR

Je voyais beaucoup mes parents de cœur. Ils venaient souvent. Sans eux, je ne pouvais pas vivre. Je suis partie habiter près de chez eux avec

mes trois filles et j'ai acheté une maison. J'ai rencontré mon futur mari en 1996. J'étais heureuse. Il avait deux enfants. J'adorais son fils. Nous nous sommes mariés en novembre 1997. Et tout a basculé le lendemain de notre mariage. Il a commencé à frapper et à boire de plus en plus. Je suis alors enceinte de ma quatrième fille. Je n'ai rien compris.

Suite à tout cela, ma première fille retourne vivre chez son père. Quand j'étais absente, il frappait ma deuxième fille. Elle avait de nombreux hématomes. Elle n'allait donc pas à la piscine jusqu'au jour où j'ai été appelée à l'école pour donner des explications.

A l'école, nous étions attendus par le professeur, le directeur et l'assistante sociale. Là on m'a donné le choix : soit je reste avec mon mari et on me retire mes filles ; soit je le quitte et je garde mes filles. Je l'ai quitté et j'ai choisi mes filles.

J'ai trouvé une maison où j'ai déménagé avec mes 3 filles. On a eu dur. Mais j'ai vite remonté la pente. Mes parents étaient de mon côté. Mes filles me remontaient le moral. Mon mari voulait garder la maison et ne pas divorcer. Il a fait beaucoup de dettes.

Ça a vraiment été difficile. J'ai fait une dépression...J'ai pris des



dessin de Damien.

ses parents. Je suis enceinte une deuxième fois. A la fin de la grossesse, comme j'étais toujours seule, je retourne à la maison maternelle à Kain.

A la naissance de notre deuxième fille, nous revivons ensemble quelques semaines. Puis c'est une douloureuse rupture. Ensuite j'ai rencontré un autre monsieur avec qui ça a été difficile aussi. Il n'acceptait pas mes filles. Il buvait et était très violent. C'est ainsi que j'ai perdu mon troisième bébé (un garçon), à quatre mois de grossesse. Il m'a poussée dans les escaliers.

J'ai ensuite rencontré un autre homme qui dès qu'il a appris que j'étais enceinte a voulu que j'avorte.

HAINAUT

MES FILLES

que j'ai faite dans ma vie

cachets... Trop dur pour moi...Je me suis retrouvée à l'hôpital. Je savais que je faisais souffrir mes parents de cœur, mes filles, mais j'en avais marre. J'ai remonté la pente entourée de l'affection de mes parents et de mes filles. Ma deuxième fille est revenue vivre à la maison. J'ai par la suite eu un compagnon qui a fini par sortir avec ma fille aînée et a eu quatre enfants avec elle. Au début, je ne leur ai plus parlé. Puis j'ai été attendrie par la naissance de mes petits-enfants.

MA FILLE M'A AIDÉE

Je retrouve le papa de mes deux premières filles. Je quitte tout pour le rejoindre. Il tient un café et me promet monts et merveilles et vivons à la mer. Comme une conne, je l'ai cru.

Je me suis vite sentie trahie. Ma première fille quitte son compagnon et vient nous rejoindre à La Panne.

La vie de bar ne me convient pas. Je passe mon temps à garder les enfants pendant que ma fille l'aide. Je pars et me retrouve dans une maison maternelle à Ottignies pendant 2 mois et demi. Je me remets avec mon ex-compagnon parce que je ne supportais pas de rester à l'hôtel maternel.

Nous louons une maison où je pensais que nous serions bien. C'était sans compter sans la présence frénétique de son copain et de sa femme qui passaient leur temps à me rabaisser. On se disputait alors beaucoup. Je n'ai pas supporté et suis partie à l'hôtel maternel de Baudour.

A chaque fois, je me fais avoir, je baisse les bras et à chaque fois je dois recommencer à zéro. A chaque fois, il ne veut pas rendre mes affaires ni celles des enfants, puis il me harcèle

pour recommencer. Ma fille de 23 ans m'a aidée moralement et elle m'a trouvé la maison maternelle, parce que j'étais au bout du rouleau.

AVOIR UN CHEZ SOI

Ma fille R. m'a trouvé un logement au camping du lac de Bernissart. C'est un chalet et pourquoi pas. Nous quittons la maison maternelle enfin libres.

Nous pourrions décider nous-mêmes ce que nous voulons faire. Mais nous n'avons plus de meuble, plus rien. J'en parle autour de moi et voilà qu'en quelques semaines j'ai tout mon nécessaire ou presque. C'est chouette au mois d'août de vivre dans un chalet. C'est les vacances... Les semaines passent.

Je commence à déprimer. Pas de TV...la solitude. Que faire ? On bouge, ma fille et moi. On va se balader à vélo. Mon autre fille est super contente.

C'est bientôt la rentrée des classes. La aussi, j'ai peur de ne pas savoir acheter ce qu'il faut. Je ne baisse pas les bras. J'appelle mon avocat pour avoir de l'argent. Il doit demander au tribunal. Ma fille R. me prête l'argent. Mes deux filles ont tout pour rentrer à l'école. B. a été super contente de son premier jour à l'école. Moi, j'ai pleuré parce que je me suis retrouvée toute seule toute la journée. Mais ça me fait du bien aussi.

Je fais des démarches. Je m'inscris dans les logements sociaux. C'est beaucoup de papiers à aller chercher. Du coup les journées passent plus vite.



Je suis allée au CPAS où l'assistante sociale m'a expliqué mes droits, les aides.

Mon moral remonte. La vie me sourit. Au camping du lac, l'hiver arrive trop vite. Il faut chauffer beaucoup car le chalet est mal isolé. Ça coûte cher. Je retrouve un logement à Hautrage.

« Habitat et humanisme »¹ retape un vieux couvent pour y faire des logements sociaux. Je viens de déménager.

C'est mon histoire. Dans ma vie, mon moral peut être au plus bas pour remonter et que je me sente plus forte.

Et j'ai la chance d'avoir trois filles qui sont géniales. Je ne les remercie jamais assez chaque jour.

A mes yeux, elles sont la plus belle chose que j'ai faite dans ma vie.

Une maman

¹ Association (Fondation) qui a démarré en France à Lyon en 1985 et fondée par Bernard Dewaere qui travaillait d'abord dans l'immobilier et qui est devenu prêtre par la suite.

Les objectifs sont le logement des personnes fragilisées dans un tissu urbain avec des loyers modérés. L'accompagnement de ces personnes. Et l'épargne solidaire pour acquérir les logements. Certains propriétaires leur cèdent la gestion locative.



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

NOS DROITS

LA PROCÉDURE D'ACTIVATION DES CHÔMEURS



Poursuite du tour d'horizon de la procédure du contrôle de l'activation des chômeurs



Le mois passé, nous avons vu comment se déroule le premier contrat signé par le chômeur et l'ONEm.

LE DEUXIÈME CONTRAT D'ACTIVATION

Le chômeur est convoqué à un deuxième entretien au plus tôt 4 mois après la signature du premier contrat. Lors de cet entretien, l'ONEm évalue la manière dont le chômeur a rempli ses engagements. Il peut être accompagné par un avocat ou par un délégué d'une organisation syndicale.

Si le facilitateur estime qu'il a respecté l'engagement pris dans son contrat, le chômeur sera convoqué à un nouvel entretien 12 mois plus tard. Un nouvel avertissement lui sera adressé au plus tard 6 mois avant ce nouvel entretien.

Si le facilitateur considère que le chômeur n'a pas respecté le premier contrat, l'ONEm prend une décision de suspension temporaire des allocations de chômage : suspension partielle ou totale des allocations pendant 4 mois, selon qu'il s'agit d'un cohabitant, ou d'un isolé ou chef de ménage.

Le chômeur est invité à signer un deuxième contrat d'activation, qui prévoira des efforts plus importants, et un nombre plus élevé d'actions à faire.

On constate qu'au lieu de tenir compte des difficultés qu'a rencontrées le chômeur pour respecter le premier contrat, et d'essayer de l'aider à les dépasser, la réglementation augmente les exigences attendues de lui. On imagine que le deuxième contrat sera plus difficile encore à respecter que le premier... Cela accentue la logique de la « machine à exclure ».

Au plus tôt 4 mois après la signature du deuxième contrat d'activation, un troisième entretien est prévu pour évaluer la situation.

Si le facilitateur estime que le chômeur a respecté ce deuxième contrat, un nouvel entretien est fixé 12 mois plus tard. Pendant ce temps, le chômeur conserve bien sûr ses allocations.

Par contre, si le facilitateur considère que le chômeur n'a pas respecté son contrat, l'ONEm prend une décision d'exclusion définitive des allocations de chômage.

On le voit : les sanctions sont sévères. Il est donc essentiel de toujours donner suite aux courriers de l'ONEm ou du FOREm : se rendre à la convocation, ou en cas de problème écrire pour excuser son absence et justifier le « motif valable » de cette absence.

Contre toutes ces décisions de sanction, un recours est possible devant le Tribunal du travail, à introduire dans les 3 mois de la décision. Un recours est également possible devant la Commission administrative nationale, mais cela nécessite de s'informer d'abord auprès d'un avocat ou de son syndicat.

Le chômeur qui fait l'objet d'une décision de suspension ou d'exclusion, et qui se retrouve dès lors sans revenu, peut toujours s'adresser au CPAS qui examinera la nécessité de lui accorder une aide financière pendant la durée de la sanction de l'ONEm.

Le seul fait d'être sanctionné par l'ONEm ne fait absolument pas perdre le droit de bénéficier d'une aide du CPAS dont, il faut le rappeler, l'objectif fondamental est d'accorder l'aide nécessaire pour permettre de vivre dans la dignité.

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
4 janvier 2011 à 20h00
18 janvier à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 10h30

A ANDENNE

Le mardi :
11 janvier 2011 à 20h00
25 janvier à 20h00

DES ENFANTS DE NAMUR

UN ARBRE EST TOMBÉ !

« Il était très grand. »

« C'est le vent qui l'a fait tomber, il y avait des branches cassées partout. »

« Heureusement, il n'est pas tombé sur les blocs (immeubles à appartements). »

« Maintenant, on peut marcher sur son tronc mais ça glisse ! »

« Ici, on peut creuser facilement, c'est tout mou. »

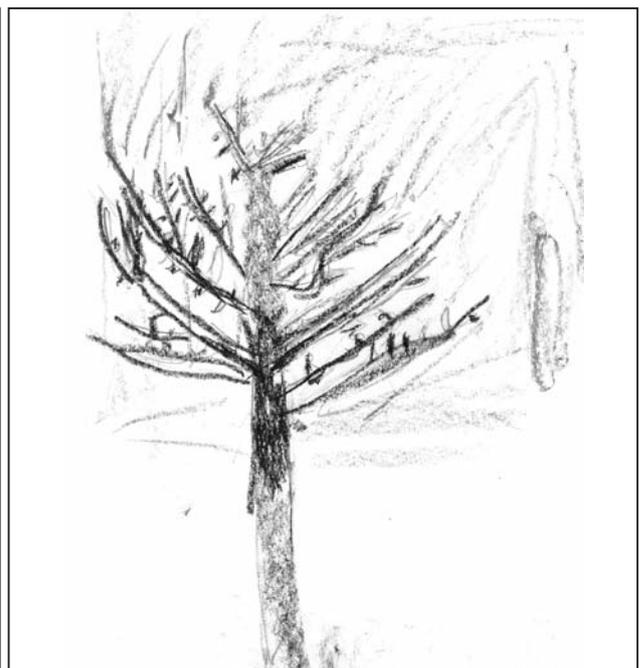
En creusant à l'intérieur du tronc, on a trouvé des cloportes, des millepattes, des perce-oreilles.

On a pu les observer en les mettant dans des petites boîtes dont le couvercle est une loupe.

« Regarde, j'ai attrapé une migale ! »

« Une migale, tu es sûr ? »

« Oui, regarde comme elle est grosse dans ma boîte. »



Dans les livres, on trouve des informations sur les arbres et les insectes et aussi de chouettes histoires.

Nous avons encore beaucoup de choses à découvrir les prochains mercredis...

ÇA SE PASSE

Hainaut

MANIF, MANIF

Ce 9 décembre dernier, nous avons participé à la manifestation des SDF européens devant le théâtre national où se déroulait la conférence de consensus qui a rassemblé 400 participants des 27 pays de l'Union.



Un appel à l'Europe pour réglementer le logement... et non pas des lois spéciales pour cacher les SDF.

Les SDF sont la pointe émergente de la pauvreté. Il faut lutter contre la pauvreté.

COURRIER DES DOMAINES



Le nouveau Courrier des domaines, n°13, vient de sortir et est visible sur le site www.mouvement-lst.org. A lire : Edito : laisser des traces - Du nouveau à Onhaye - A Meeffe- Hastière : solidarité communale - Nouvelles de DLD - Au domaine de Pincemaille - A Bernissart - Brèves et contact.

Andenne

WALLONIE, WEEK-END BIENVENUE

Lors des 13 et 14 novembre 2010, LST Andenne asbl a participé en tant « qu'ambassadeur » au week-end Wallonie Bienvenue organisé par l'Office du Tourisme de la ville d'Andenne.

L'occasion pour le mouvement de créer un événement ; d'ouvrir ses portes et de permettre ainsi à près de 200 personnes de venir découvrir les réalisations des différents ateliers du Centre d'Expression et de Créativité (atelier chapeaux ; atelier peinture ; atelier expression écrite et plastique ; B.D.R. ; etc.) mais aussi de comprendre les actions entreprises au sein

de notre mouvement d'Education Permanente.

Ce fut un moment fort de partage et de rencontres malgré les conditions météo qui n'étaient pas du tout au beau fixe ce week-end là !



PETITES NOUVELLES

Namur

NAISSANCE

Ce 13 décembre 2010 est né un petit garçon prénommé Sacha chez Florence Namur et Nicolas. Florence a fait son stage d'assistance sociale à LST et nous leur souhaitons plein de bonnes choses pour l'avenir.



Bonnes fêtes à tous nos lecteurs

et merci à Jason pour ses jolis sapins qui égayent notre journal.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Philippe
et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien : 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR-LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28 90 57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Lardinois Fabien
Rue de l'Esclopperie, 1
7090 QUIVRY-LE-GRAND
065 / 88 59 50
Tél. : 0479 / 28 90 57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...
Bonne lecture

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de la
Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale de
l'économie et de l'emploi)